Nations Unies E/CN.9/2022/2

Conseil économique et social

Distr. générale
28 janvier 2022
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement
Cinquante-cinquième session
25-29 avril 2022
Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*
Débat général

Population et développement durable, en particulier croissance économique soutenue et inclusive

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans sa décision 2020/101, la Commission de la population et du développement a décidé que sa cinquante-cinquième session, en 2022, aurait pour thème spécial « Population et développement durable, en particulier croissance économique soutenue et inclusive » (voir E/2020/25). Le présent rapport a pour objet d'éclairer les débats que la Commission consacrera à ce thème.

Dans ce rapport, le Secrétaire général analyse les liens entre la population et le développement durable, en mettant l'accent sur les répercussions des changements démographiques sur la croissance macroéconomique et la viabilité budgétaire, ainsi que sur les inégalités et l'inclusion sociale dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Il étudie les relations entre certains modèles ou tendances démographiques et la pauvreté et les inégalités, et met en évidence la contribution non rémunérée des femmes sous forme de travaux domestiques et de soins directs. Il examine également des données relatives aux liens entre la population et la durabilité environnementale, y compris l'importance relative de l'accroissement démographique en tant que moteur des changements climatiques.

* E/CN.9/2022/1.

22-01121 (F) 140222 180222

Merci de recycler

I. Introduction

1. Alors que la population mondiale se rapproche des 8 milliards d'habitants, le rythme de la croissance démographique mondiale ne cesse de ralentir. La population mondiale augmentait d'environ 1,5 % par an au début des années 1990, contre moins de 1 % actuellement, et ce taux devrait continuer de baisser au cours des prochaines décennies. La décélération de l'accroissement de la population est un phénomène courant au cours des dernières étapes de la transition démographique, qui consistent à passer de niveaux élevés à des niveaux faibles de fécondité et de mortalité.

2. Les différences en matière de rythme, de vitesse ou autre concernant la transition démographique ont entraîné de fortes disparités sur le plan démographique à l'échelle mondiale. Certaines régions présentent ainsi des populations jeunes et à accroissement rapide, comme l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud, tandis que d'autres ont des populations vieillissantes et à accroissement lent, comme l'Europe, l'Amérique du Nord et certaines parties de l'Asie de l'Est et des Caraïbes. Pour certains pays de ce second groupe, le taux d'accroissement démographique est devenu négatif, et la population est en train de diminuer.

3. La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sur toutes les composantes des changements démographiques. Fin 2021, les pays avaient signalé 5,4 millions de décès attribués à cette maladie à l'échelle mondiale. En 2020 et 2021, le nombre de naissances a diminué plus fortement que prévu dans certains pays et le nombre de migrantes et migrants internationaux a augmenté plus lentement que prévu, et pourrait même avoir diminué, en raison des restrictions en matière de voyage imposées pendant la pandémie. Au-delà de ces effets à court terme, il est difficile de savoir si la pandémie aura des répercussions sur les tendances à long terme de la mortalité, de la fécondité et des migrations.

4. L'accroissement de la population a un fort effet d'inertie intrinsèque, dans la mesure où elle tend à rajeunir la population. Par conséquent, les politiques publiques peuvent difficilement influer sur les tendances démographiques à court terme et à moyen terme. Néanmoins, en s'appuyant sur les projections démographiques et les autres informations disponibles, les États peuvent anticiper les évolutions démographiques et se préparer à leurs conséquences.

5. Lorsque le taux de fécondité commence à baisser, en particulier en raison de l'amélioration du taux de survie des nourrissons et des enfants, l'évolution de la répartition par âge de la population devient un élément positif pour la croissance économique, à condition que le marché du travail parvienne à absorber rapidement le nombre croissant de personnes en âge de travailler. Au cours de cette phase intermédiaire de la transition démographique, la dynamique des populations facilite l'accroissement rapide des revenus et de la consommation par habitant, ce que l'on appelle généralement le « premier dividende démographique ».

6. Le premier dividende donne lieu à un deuxième dividende démographique à mesure que les populations vieillissent. Le vieillissement de la population peut en effet entraîner une augmentation de l'intensité du capital dans l'économie, qui peut être encore renforcée par le fait que les individus qui prévoient de vivre plus longtemps et d'avoir une retraite plus longue réagissent en augmentant leur constitution de patrimoine en conséquence[1]. Les individus et les couples qui ont moins d'enfants peuvent consacrer davantage de ressources à la préparation de leurs vieux jours en épargnant et en accumulant du patrimoine tout au long de leur vie.

[1] Andrew Mason *et al*., « Support ratios and demographic dividends: estimates for the world », Division de la population, document technique nº 2017/1 (New York, 2017).

7. La baisse du taux de fécondité favorise également l'accroissement des investissements dans le capital humain. Les femmes sont susceptibles de bénéficier de possibilités économiques plus nombreuses et de meilleure qualité si elles consacrent une plus grande partie de leur temps à leur éducation et au travail rémunéré. Les familles moins nombreuses ont la possibilité d'investir davantage dans la santé et l'éducation de chaque enfant, ce qu'elles font souvent (voir E/CN.9/2017/2), et ces investissements contribuent également à une croissance économique soutenue et inclusive.

8. Au début de la transition démographique, l'amélioration de l'espérance de vie à la naissance est liée principalement à la baisse de la mortalité des nourrissons et des enfants, ce qui entraîne un rajeunissement de la population. À un stade plus avancé de la transition, les progrès réalisés tiennent principalement à la baisse de la mortalité des personnes âgées. Si vivre plus longtemps et en meilleure santé présente des avantages potentiels sur le plan économique et personnel[2], l'allongement de l'espérance de vie et la baisse du taux de fécondité entraînent un vieillissement de la population, qui peut venir exercer une pression budgétaire accrue sur les finances publiques en fonction des choix effectués par les États en matière d'allocation de ressources aux différents groupes d'âge.

9. Cette pression dépend des niveaux d'activité économique et de productivité des différentes tranches d'âge. L'une des solutions les plus courantes pour alléger certaines pressions budgétaires liées au vieillissement de la population consiste à relever l'âge légal, ou officiel, de départ à la retraite[3]. Si de tels changements peuvent être avantageux d'un point de vue budgétaire global, ils peuvent aussi accroître les inégalités préexistantes liées aux différences d'espérance de vie entre groupes sociaux[4].

10. Dans pratiquement toutes les sociétés, le secteur public joue un rôle central dans la planification, la réglementation et la prestation de divers services essentiels, notamment les soins de santé, l'éducation, la protection sociale et les infrastructures publiques, dont la demande varie en fonction de l'évolution de la pyramide des âges de la population. Cependant, le secteur public n'est pas le seul mécanisme ou institution permettant de réaliser des transferts entre les âges ou d'autres réaffectations de ressources. Le marché du travail et les réseaux familiaux ont également un rôle à jouer, et ils peuvent eux aussi subir les effets des changements démographiques.

11. La dynamique des populations et l'inclusion sociale sont étroitement liées. Un taux de fécondité élevé et une croissance rapide de la population sont encore associés à une forte prévalence de la pauvreté, en particulier dans les pays qui se trouvent aux stades précoce et intermédiaire de la transition démographique.

12. Pour les pays se trouvant aux derniers stades de la transition démographique, le vieillissement progressif de la population peut entraîner une augmentation de

---

[2] Organisation mondiale de la Santé (OMS), « Décennie pour le vieillissement en bonne santé (2020-2030) », décembre 2020 ; et Jean-Marie Robine, « Ageing populations: we are living longer lives, but are we healthier? », Organisation des Nations Unies, DESA/POP/2021/TP/NO.2, septembre 2021.

[3] Organisation des Nations Unies, « Tendances démographiques dans un monde vieillissant », *in Rapport du Réseau des économistes des Nations Unies à l'occasion du 75e anniversaire de l'Organisation des Nations Unies : Modeler les tendances de notre époque* (publication des Nations Unies, 2020).

[4] National Academies of Sciences, Engineering and Medicine, *The Growing Gap in Life Expectancy by Income: Implications for Federal Programs and Policy Responses* (Washington, National Academies Press, 2015).

l'intensité du capital[5] et exacerber les inégalités économiques, car les inégalités en matière de propriété d'actifs et de capital ont tendance à être plus importantes que les écarts de revenus du travail (ce que l'on appelle « l'effet Piketty »). Dans le même temps, les tendances en matière d'inégalités et d'inclusion sociale dans les secteurs des soins de santé, de l'éducation et autres ont une incidence sur l'évolution de la démographie[6].

13. D'importants progrès ont été réalisés en matière de réduction des inégalités de genre au cours des dernières décennies, comme en témoignent les taux de réussite scolaire et l'adoption de lois de protection contre la violence domestique. Toutefois, des lois et des pratiques discriminatoires subsistent dans de nombreux pays, en ce qui concerne non seulement l'éducation mais aussi l'emploi, la protection juridique, l'accès aux services et la participation politique. Pour être réellement inclusive, la croissance économique doit créer des possibilités d'emploi décent et d'emploi productif aussi bien pour les femmes que pour les hommes, ainsi que prendre en compte et valoriser les travaux domestiques et les soins directs.

14. Bien que la pauvreté ait considérablement diminué à l'échelle mondiale au cours des deux dernières décennies, les progrès ont été inégaux selon les régions et ont été interrompus dans le monde entier par la pandémie de COVID-19[7]. La pandémie a eu des répercussions désastreuses sur les groupes sociaux vulnérables et a exacerbé les inégalités préexistantes au sein des pays et entre eux, notamment les inégalités d'accès aux soins de santé.

II. Tendances démographiques : points de convergence et disparités

15. L'espérance de vie à la naissance a convergé entre pays de différents niveaux de revenus. Entre les périodes 1950-1955 et 2015-2020, l'écart entre les pays les moins avancés et les régions les plus développées a pratiquement été divisé par deux, passant de 29 à 15 ans (partie supérieure de la figure I), ce qui s'explique principalement par la forte baisse de la mortalité infantile. Néanmoins, des écarts importants subsistent : les pays les moins avancés ont des niveaux de mortalité globale semblables à ceux des régions les plus développées dans les années 1950.

16. On constate également une certaine convergence des taux de fécondité entre les pays les moins avancés et les régions les plus développées, même si l'écart moyen reste assez important (partie inférieure de la figure I). Il existe toutefois quelques exceptions notables. Par exemple, au Bangladesh, pays le plus peuplé parmi les pays les moins avancés, l'indice synthétique de fécondité était de 6,9 naissances par femme en 1970-1975, soit plus de trois fois le niveau du pays développé le plus peuplé, à savoir les États-Unis, et en 2015-2020, l'écart entre les deux pays est passé à 0,28 naissance par femme.

---

[5] L'intensité du capital se définit comme la quantité de capital disponible dans l'économie par rapport à d'autres facteurs de production, y compris le nombre de travailleurs.

[6] Organisation des Nations Unies, « Tendances démographiques dans un monde vieillissant », 2020 (voir note de bas de page 3 ci-dessus).

[7] *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2021* (publication des Nations Unies, 2021).

Figure I
Tendances de l'espérance de vie et de l'indice synthétique de fécondité dans les régions plus et moins développées, de 1950-1955 à 2015-2020

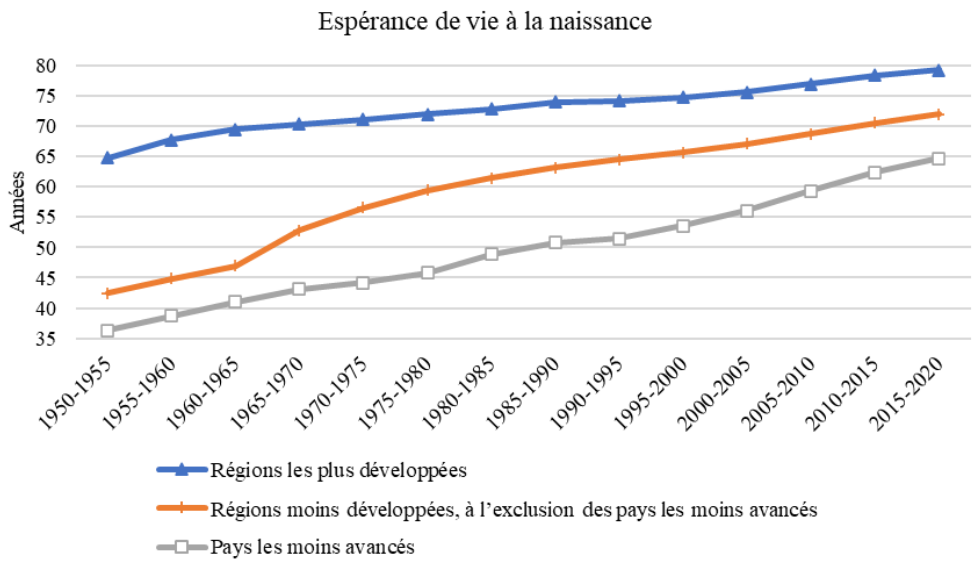

Source : *World Population Prospects 2019* (publication des Nations Unies, 2019).

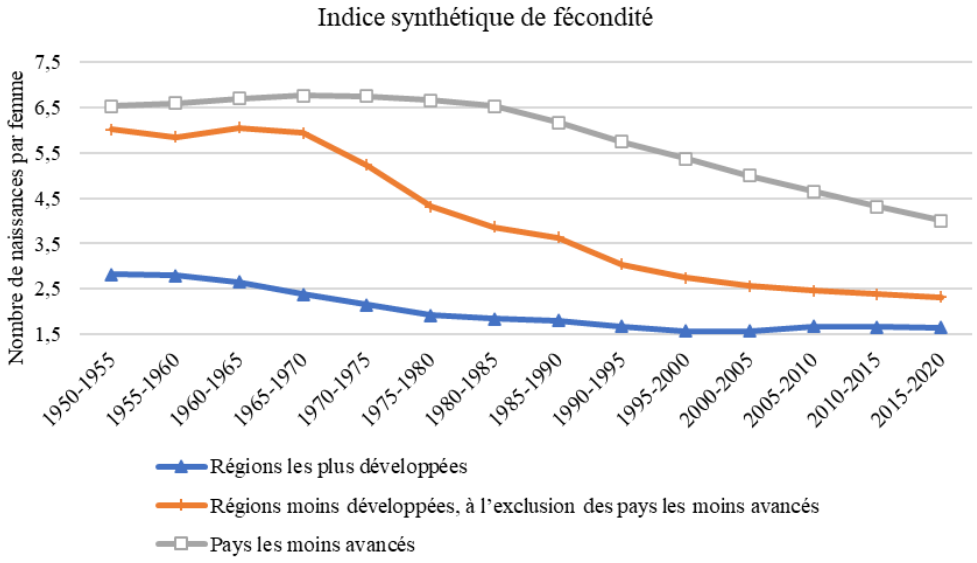

Source : *World Population Prospects 2019* (publication des Nations Unies, 2019).

17. Les particularités régionales et locales pour ce qui est du rythme, de la vitesse et d'autres caractéristiques de la transition démographique ont entraîné de fortes disparités démographiques à l'échelle mondiale. Les pays qui ont entamé le processus plus tardivement, pour la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, connaissent une croissance démographique rapide et ont une population plus jeune, avec des âges médians compris entre 15 et 19 ans. Les pays des régions les plus développées, qui présentent des taux de fécondité situés autour ou en-dessous du seuil de

renouvellement, égal à environ 2,1 naissances par femme[8], connaissent une croissance démographique lente, voire nulle, et une population beaucoup plus vieille, avec des âges médians compris entre 45 et 48 ans. La proportion de la population âgée dans ces pays continue d'augmenter sous l'effet de la réduction constante de la mortalité dans toutes les tranches d'âge, y compris chez les personnes âgées.

18. D'ici à 2050, la proportion de la population âgée de 65 ans ou plus devrait atteindre 27 % dans les pays à revenu élevé, tandis qu'elle restera autour de 5 % dans les pays à faible revenu. Ces tendances finiront toutefois par converger entre certains groupes de pays : par exemple, entre les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et les pays à revenu élevé.

19. On constate également de fortes disparités en matière d'état de santé de la population. Le vieillissement de la population est associé à une prévalence accrue des maladies non transmissibles, à un déclin des fonctions cognitives et à un accroissement des handicaps chez les personnes âgées, mais ces phénomènes sont plus ou moins marqués selon les pays[9]. De manière générale, la perte d'années de vie liée aux décès prématurés ou aux maladies est beaucoup plus élevée dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure que dans les pays à revenu élevé et à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, en particulier chez les personnes âgées. L'un des indicateurs utiles pour établir des comparaisons internationales est la prévalence moyenne des pathologies liées à l'âge chez une personne de 65 ans à l'échelle mondiale. Ainsi, au Japon, une personne atteint généralement l'état de santé moyen d'une personne âgée de 65 ans à l'âge de 76 ans, contre 46 ans en Papouasie-Nouvelle-Guinée[10]. En d'autres termes, on constate un écart de 30 ans entre le pays présentant l'âge moyen le plus élevé et celui présentant l'âge moyen le plus bas auquel une personne atteint l'état de santé moyen d'une personne âgée de 65 ans. Des différences similaires peuvent être observées sur le plan des fonctions cognitives, les personnes vivant dans des pays en développement présentant des scores globalement plus faibles.

20. Les migrations internationales ont une incidence sur le nombre d'habitants et d'autres caractéristiques de certains pays. Entre 1990 et 2017, l'afflux net de migrantes et de migrants a été plus important que l'excédent des décès sur les naissances dans la plupart des pays d'Europe occidentale, septentrionale et méridionale. Les migrations ont donc contribué à assurer une croissance démographique continue. Sans cela, le nombre d'habitants de ces pays aurait pu diminuer. L'immigration a également permis à ces sociétés de rester légèrement plus jeunes qu'elles ne l'auraient été autrement, puisque les populations migrantes sont généralement plus jeunes que les populations du pays de destination.

21. À l'inverse, de nombreux pays d'Europe centrale et orientale ont enregistré un solde migratoire net négatif entre 1990 et 2017. Le déclin démographique lié à l'excédent des décès sur les naissances au cours de cette période a ainsi été renforcé par les migrations internationales. En Bosnie-Herzégovine, Lettonie et Lituanie, par exemple, le déclin démographique a été de plus de 25 % ces trente dernières années.

---

[8] Le seuil de renouvellement, qui est égal à 2,1 naissances par femme dans un contexte de faible mortalité, garantit un taux de croissance démographique nul à long terme.

[9] Robine, « Ageing populations » (voir note de bas de page 2 ci-dessus) ; et André Cezar Medici, « Health sector challenges and policies in the context of ageing populations », Organisation des Nations Unies, DESA/POP/2021/TP/NO.3, novembre 2021.

[10] Angela Y. Chang *et al*., « Measuring population ageing: an analysis of the Global Burden of Disease Study 2017 », *The Lancet: Public Health*, vol. 4, nº 3 (2019).

III. Population, croissance macroéconomique et viabilité budgétaire

Population et dynamique macroéconomique

22. La baisse du taux de fécondité pendant la transition démographique entraîne généralement une augmentation temporaire de la proportion de la population en âge de travailler par rapport à la population totale. Ce changement offre l'occasion, pendant une période limitée, d'accélérer la croissance de la production économique par habitant, ce qu'on appelle le premier dividende démographique. Ce dividende permet à la population de bénéficier d'un niveau de vie plus élevé et d'investir dans l'avenir.

23. À l'échelle mondiale, le renforcement de la croissance économique associée au premier dividende démographique a été la plus forte au cours des dernières décennies du XXe siècle, principalement en raison des tendances démographiques en Asie de l'Est, en Amérique latine et dans les Caraïbes. L'augmentation de la productivité (production par travailleur ou travailleuse) a été l'un des principaux moteurs de la croissance économique mondiale entre 1950 et 1975. Cependant, au cours du dernier quart du siècle, la croissance du produit intérieur brut (PIB) mondial s'explique davantage par les changements démographiques que par l'augmentation de la productivité[11].

24. Le rythme, la durée et l'ampleur du premier dividende démographique varient d'une région à l'autre. En Afrique, le premier dividende a démarré en 1993 et devrait s'étaler sur 92 ans, et devrait avoir pour effet cumulatif une croissance supplémentaire de 35 % du revenu par habitant. En Asie, le premier dividende devrait également avoir pour effet d'accroître le revenu par habitant d'environ 35 %, mais sur une période qui a débuté en 1975 et qui devrait s'étaler sur 58 ans[12].

25. Les figures ci-après donnent un autre aperçu de la croissance économique observée récemment ou prévue pour différents groupes de pays, en tenant compte de la proportion de la population en âge de travailler et d'autres facteurs économiques essentiels. La figure II montre que, jusqu'à récemment, seuls les pays de la zone euro affichaient une contribution négative à la croissance du PIB par habitant en raison de la diminution de la part de la population en âge de travailler.

26. On peut s'attendre à ce que les pays non membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (« pays non membres de l'OCDE ») (voir la définition dans la note), mentionnés dans la figure II, apportent une contribution positive à la croissance économique par habitant du fait de l'augmentation de la proportion de la population en âge de travailler jusqu'en 2030, mais cet effet devrait s'atténuer avec le temps. Selon les prévisions, après 2030, pour tous les groupes de pays mentionnés dans la figure II, l'évolution de la part de la population en âge de travailler aura un effet négatif sur la croissance du revenu par habitant. La figure III montre que, pour tous les groupes de pays pris en compte dans cette analyse, la croissance économique future dépendra principalement de l'intensification du capital et de l'amélioration de l'efficacité du travail.

---

[11] Mason *et al*., « Support ratios and demographic dividends » (voir la note de bas de page 1 ci-dessus).

[12] On trouvera une description plus détaillée de l'ampleur et du rythme des dividendes démographiques dans le document de l'Organisation des Nations Unies intitulé « Demographic trends in an ageing world » (voir note de bas de page 3 ci-dessus).

Figure II

Contribution de l'évolution de la part de la population en âge de travailler à la croissance annuelle du produit réel par habitant, dans le monde et pour certains groupes de pays : estimations de 2000 à 2018 et prévisions de 2018 à 2060

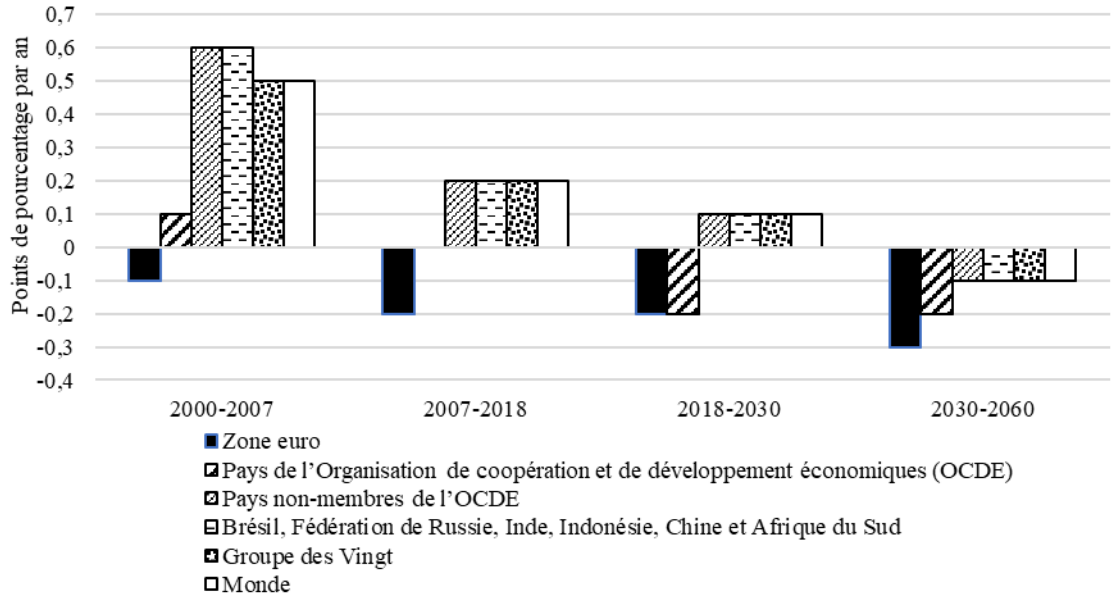

Source : Yvan Guillemette et David Turner, *The Long View: Scenarios for the World Economy to 2060*, OECD Economic Policy Papers, nº 22 (Paris, Éditions OCDE, 2018).

Note : La catégorie « monde » comprend 46 pays, qui comptent pour 82 % du PIB mondial total. La catégorie « pays non membres de l'OCDE » comprend le Brésil, la Fédération de Russie, l'Inde, l'Indonésie, la Chine et l'Afrique du Sud, ainsi que l'Argentine et l'Arabie saoudite.

Figure III

Contribution prévue de quatre composantes à la croissance annuelle de la production réelle par habitant, dans le monde et dans certains groupes de pays, 2030-2060

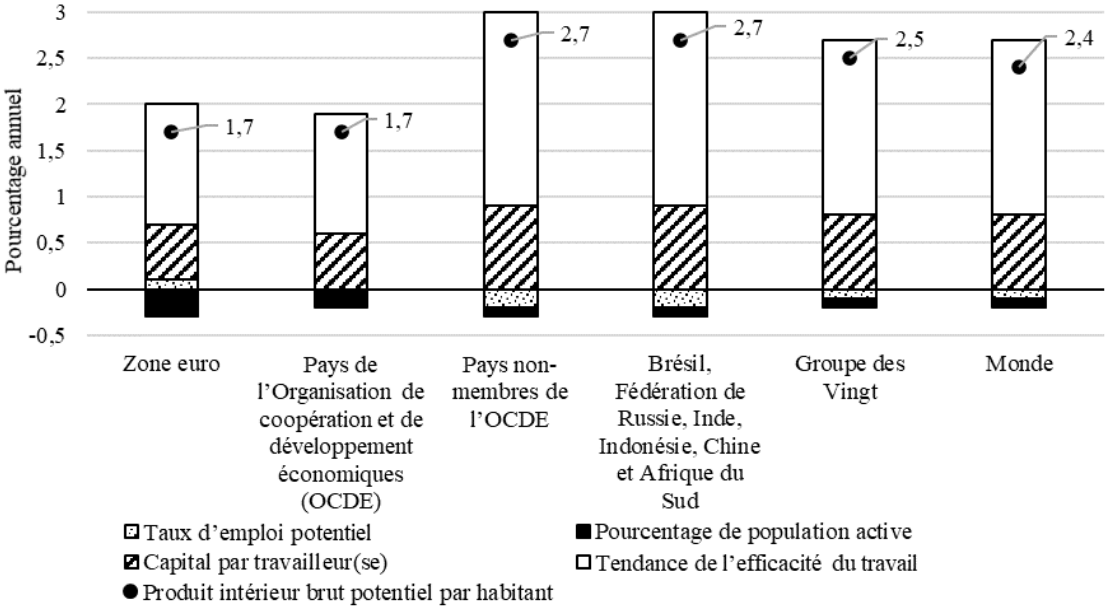

Source : Guillemette et Turner, *The Long View*.

Note : On trouvera la définition des catégories de pays dans la note de la figure II.

27. Les pays se trouvant à un stade plus avancé du vieillissement de la population devraient connaître une baisse de leur ratio d'appui économique[13] au cours des prochaines décennies, ce qui aura des répercussions sur la manière dont les individus pourront financer leur consommation après avoir cessé de travailler. Certaines personnes âgées, notamment dans les pays à revenu élevé et à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, tirent des revenus importants de leurs éléments d'actif et sont donc moins dépendantes des transferts privés ou publics. À l'échelle nationale et mondiale, toutefois, ce groupe de personnes constitue généralement une minorité fortunée. Dans les pays dont les systèmes de pension de retraite offrent une large couverture et des prestations adéquates, le flux de ressources entre générations, nécessaire pour soutenir la consommation des personnes âgées, provient en grande partie ou entièrement des transferts publics.

28. Les migrations internationales ont également des répercussions sur le plan macroéconomique. Elles sont souvent bénéfiques pour les pays d'origine et de destination, mais pas toujours. En effet, étant donné que les personnes qui émigrent emportent avec elles leur capital humain acquis par le passé, les pays d'origine perdent le rendement de leur investissement, tandis que les pays de destination bénéficient d'une augmentation de leur production et de leurs recettes fiscales. Dans certains cas, les pays d'origine connaissent également un « exode des cerveaux », lié à l'émigration de travailleurs et travailleuses hautement qualifiés, ce qui peut faire baisser la productivité du pays. Ainsi, l'émigration depuis les pays d'Europe centrale et orientale a eu plusieurs effets négatifs sur l'économie. Selon le Fonds monétaire international, le départ d'individus hautement qualifiés dans le cadre de l'émigration constitue un défi de taille pour les systèmes de santé, de sécurité sociale et de pension de retraite des pays de cette région[14].

29. L'émigration peut toutefois profiter aux pays d'origine car les travailleurs et travailleuses migrants ont généralement une productivité plus élevée dans le pays de destination et perçoivent des revenus plus importants, qu'ils ont tendance à partager avec les membres de leur famille restés dans le pays d'origine au moyen de l'envoi de fonds. Les investissements directs étrangers associés à la population transnationale, ainsi que les compétences et l'éducation acquises à l'étranger par les migrantes et migrants de retour, peuvent également profiter aux communautés d'origine[15].

Viabilité budgétaire

30. Comme indiqué précédemment, en général, lorsque les sociétés entament une transition démographique, le taux de survie augmente d'abord chez les enfants et les jeunes et, dans une moindre mesure, chez les adultes en âge de travailler. Toutefois, lorsque l'espérance de vie augmente, les progrès tiennent essentiellement à la diminution considérable et sans précédent du taux de mortalité des personnes âgées[16]. L'allongement progressif de la durée de vie moyenne fait augmenter le coût par travailleur ou travailleuse du soutien aux personnes âgées si l'âge de départ à la retraite reste fixe. Pour les pays qui se trouvent dans cette situation, à moins

[13] Pour connaître le ratio entre producteurs effectifs et consommateurs effectifs, voir Mason *et al*., « Support ratios and demographic dividends » (voir note de bas de page 1 ci-dessus).

[14] Cristina Batog *et al*., *Demographic Headwinds in Central and Eastern Europe*, European Department Series, nº 19/12 (Washington, Fonds monétaire international (FMI), 2019).

[15] Michael A. Clemens, « Migration is a form of development: the need for innovation to regulate migration for mutual benefit », Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, document technique nº 2017/8 (2017).

[16] Karen N. Eggleston et Victor R. Fuchs, « The new demographic transition: most gains in life expectancy now realized late in life », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 26, nº 3 (été 2012).

d'augmenter l'âge moyen de départ à la retraite, la pression sur les finances publiques pourrait devenir insoutenable à l'avenir. Par exemple, selon le rapport de 2021 sur le vieillissement établi par la Commission européenne, la part du PIB consacrée par le Gouvernement luxembourgeois et le Gouvernement slovaque aux programmes liés au vieillissement pourrait augmenter de 10 points de pourcentage d'ici à 2070[17]. L'augmentation des dépenses publiques dans les pays de l'Union européenne est essentiellement liée à la santé et aux soins de longue durée, et n'est que partiellement compensée par la réduction des dépenses liées à l'éducation et aux propositions de réformes ou aux mesures déjà en place pour équilibrer les budgets des retraites.

31. L'évolution de la démographie a également des répercussions sur la dette publique. Par exemple, les pays d'Asie de l'Est connaissent un vieillissement très rapide de leur population, qui devrait avoir de fortes répercussions sur leurs finances publiques. Ainsi, en République de Corée, si aucun changement n'est apporté aux politiques et programmes actuels, et compte tenu des déficits budgétaires prévus, la dette publique nette en pourcentage du PIB devrait plus que doubler, pour passer de 12 % du PIB en 2020 à 29 % en 2050[18]. Selon le même scénario, la dette publique nette du Japon devrait passer de 175 % du PIB en 2020 à un niveau sans précédent de 424 % en 2050. Les possibilités d'action pour y remédier consistent notamment à investir dans la formation tout au long de la vie, à promouvoir l'adoption de modes de vie sains à toutes les tranches d'âge et à reculer l'âge officiel de départ à la retraite.

32. Un niveau d'éducation plus élevé et une meilleure santé tout au long de la vie peuvent contribuer à retarder le déclin des fonctions physiques et cognitives lié à l'âge et permettre aux individus de travailler jusqu'à un âge plus avancé. Une augmentation à peu près similaire de l'espérance de vie et de l'âge moyen de départ à la retraite a été observée, par exemple, dans certains pays d'Europe centrale et orientale. Dans huit pays de cette région, l'âge moyen de départ à la retraite a augmenté de 3,5 ans en 15 ans, passant de 58,4 ans en 2001 à 61,9 ans en 2016, mais l'espérance de vie restante à partir de l'âge moyen de départ à la retraite est restée pratiquement inchangée : 20,6 ans en 2001, contre 20,5 ans en 2016. Étant donné que l'allongement de l'espérance de vie des personnes âgées a été presque entièrement compensé par le recul de l'âge de départ à la retraite, la poursuite du vieillissement de la population dans cette situation ne s'est pas traduite par une pression supplémentaire sur les budgets publics.

33. L'augmentation de l'âge moyen de départ à la retraite dans les huit pays d'Europe centrale et orientale a été facilitée par une hausse importante du niveau d'éducation de la population en âge de partir à la retraite. En 2001, 37 % des personnes âgées de 55 à 64 ans avaient au maximum un niveau d'enseignement secondaire de premier cycle ; en 2016, cette proportion est passée à 13 %. Sur cette même période, la proportion de personnes âgées de 55 à 64 ans titulaires de l'équivalent d'un diplôme de *matura*, *Abitur* ou baccalauréat comme diplôme le plus élevé est passée de 49 % à 65 %, tandis que la proportion de personnes titulaires d'un diplôme d'études supérieures est passée de 14 % à 22 %. Dans le cadre de la transition vers des économies fondées sur la connaissance, le fait de disposer d'un niveau d'éducation plus élevé a permis à un plus grand nombre de personnes de demeurer employables à un âge plus avancé.

34. Toutefois, cette amélioration de l'employabilité des personnes âgées, résultant de la mise en valeur du capital humain, n'a pas toujours été accompagnée d'une augmentation de l'âge moyen de départ à la retraite. Au Japon, l'absence de

[17] Commission européenne, *The 2021 Ageing Report: Economic and Budgetary Projections for the EU Member States (2019–2070)*, Institutional Paper, nº 148 (Luxembourg, 2021).

[18] S.-H. Lee, A. Mason et D. Park, « Aging and debt », *in The Sustainability of Asia's Debt*, Benno Ferrarini, Marcelo M. Guigale et Juan J. Pradelli (dir.) (à venir).

corrélation entre l'allongement de l'espérance de vie et l'évolution de l'âge moyen de départ à la retraite a donné lieu à une « capacité de main d'œuvre inexploitée » d'environ 4,12 millions de travailleurs et travailleuses âgés, dont le revenu potentiel du travail se situait, selon les estimations, à 3 % à 6 % du PIB en 2015[19]. La mobilisation de ces personnes âgées permettrait de réduire la pression exercée sur les finances publiques car cela permettrait d'accroître l'offre de main-d'œuvre contribuant au financement des systèmes de retraite et de santé, tout en reportant le versement des prestations de retraites.

35. L'existence d'une main d'œuvre inexploitée peut également être l'occasion, pour les responsables politiques, de reculer l'âge de départ à la retraite ainsi que de procéder à d'autres ajustements des prestations et des cotisations afin de garantir la viabilité à long terme des systèmes de retraite. Il convient toutefois de prendre en considération la question de l'équité lorsque l'on envisage de reculer l'âge de départ à la retraite. En effet, compte tenu des disparités entre les différents groupes sociaux et économiques en matière d'espérance de vie restante, si l'on prolonge de manière générale l'âge de départ à la retraite, la perte d'années de retraite par rapport au nombre total d'années de vie restante sera différente selon les groupes.

36. Si la question de l'équité est généralement prise en compte dans les propositions de réforme des retraites, et que des solutions théoriques ont été proposées à cet égard[20], la mise en place d'un système d'ajustement équitable et politiquement acceptable se heurte à des difficultés conceptuelles et pratiques. Certains pays ont tout de même décidé de reculer l'âge de départ à la retraite, en dépit des répercussions potentiellement inégales sur la population. Aux États-Unis d'Amérique, quand le Gouvernement a décidé de reculer uniformément de deux ans l'âge officiel de départ à la retraite, il a mandaté une étude sur les conséquences de cette mesure pour les travailleurs et travailleuses âgés occupant des emplois exigeants sur le plan physique ou présentant des troubles de santé[21]. Dans d'autres pays, tels que la France, l'âge minimum de départ à la retraite varie en fonction de la pénibilité du travail[22].

Réseaux de soutien familial

37. Outre le secteur public, les institutions de marché et les réseaux familiaux jouent un rôle important en tant que pourvoyeurs ou acteurs des transferts intergénérationnels. Leur poids relatif dépend de l'histoire, des normes sociales et des technologies du pays. La figure IV illustre la contribution de quatre différents mécanismes à la consommation de chaque groupe d'âge, en s'appuyant sur les données relatives à l'Union européenne. Elle met en évidence le rôle prépondérant des transferts privés au sein des familles ainsi que des transferts dans le secteur public pour soutenir les enfants, les adolescentes et les adolescents. À l'inverse, pour les personnes âgées en Europe, la consommation est presque entièrement financée par une combinaison de transferts publics et de revenus du patrimoine.

---

[19] Naohiro Ogawa *et al*., « Population aging and the three demographic dividends in Asia », *Asian Development Review*, vol. 38, nº 1 (2021).

[20] Geoffrey T. Sanzenbacher *et al*., « Calculating neutral increases in retirement age by socioeconomic status », Centre for Retirement Research Working Paper, nº 2015-22 (Chestnut Hill, Massachusetts, 2015) ; et Congressional Research Service, « The social security retirement age », 8 janvier 2021.

[21] Social Security Administration, États-Unis d'Amérique, « Increasing the social security retirement age: older workers in physically demanding occupations or ill health », *Social Security Bulletin*, vol. 49, nº 10 (octobre 1986).

[22] Voir www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2786.

Figure IV
Quatre mécanismes de financement de la consommation par habitant (revenus du travail, transferts publics, transferts privés et revenus du patrimoine), par âge, dans l'Union européenne (2010)

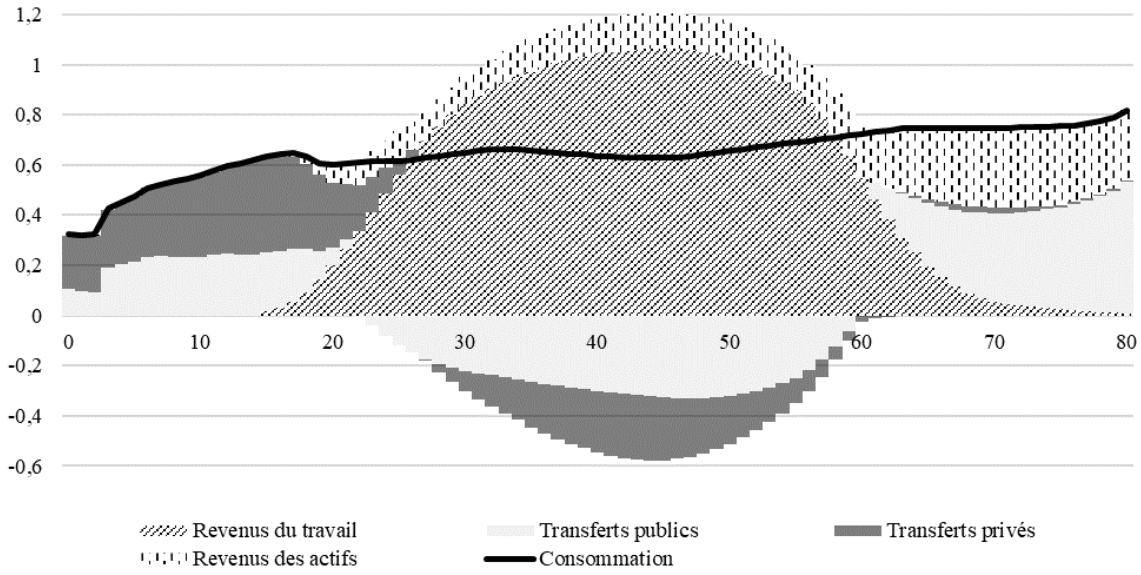

Source : Tanja Istenič, Bernhard Hammer et Alexia Prskawetz, « European national (time) transfer accounts », *in Vienna Yearbook of Population Research 2019*, vol. 17, Bernhard Hammer, Ronald Lee, Alexia Prskawetz et Miguel Sanchez-Romero (dir.) (Vienne, éditions Académie autrichienne des sciences, 2019).

38. Le recours aux réseaux familiaux offre des avantages évidents en matière de services domestiques et n'engendre que de faibles coûts. Cependant, les familles ne constituent à elles seules qu'un mécanisme limité de mutualisation des risques. Si l'aide aux personnes âgées s'est progressivement déplacée vers des systèmes publics ou fondés sur le marché dans de nombreux pays, la famille reste le principal mécanisme de soutien aux enfants et de prise en charge de leur éducation dans tous les pays.

39. Au Japon, sur la base des données disponibles, on a pu constater les liens existant entre les différents modes de transferts entre les âges et l'évolution des normes et des attentes sociales. Ainsi, dans le cadre d'une enquête périodique, des femmes japonaises mariées en âge de procréer ont été interrogées quant à leurs attentes personnelles concernant le soutien qu'elles recevraient à un âge plus avancé. En 1950, environ deux tiers des répondantes prévoyaient de pouvoir compter sur leurs enfants. Cependant, à mesure que la couverture des programmes de santé et de retraite s'est élargie, surtout après 1961, lorsque ces programmes sont devenus universels, ces perspectives ont commencé à s'éroder. Aujourd'hui, seules environ 5 % des femmes interrogées pensent pouvoir compter sur leurs enfants quand elles seront plus âgées. De même, entre le début des années 1960 et le milieu des années 1980, 75 % à 80 % des personnes interrogées considéraient le fait de soutenir leurs parents âgés comme étant une « bonne chose » et un « devoir naturel ». Cette proportion a chuté d'environ 25 points de pourcentage après 1986, lorsque la prestation de soins publics à domicile a été introduite ; elle a oscillé entre 45 % et 50 % entre 1990 et 2010, puis a encore chuté après 2010 pour atteindre son niveau actuel d'environ 20 %.

IV. Population et croissance économique soutenue et inclusive

40. Une attention renouvelée est aujourd'hui accordée aux inégalités et à la croissance inclusive dans le cadre du développement durable. Par définition, l'un des principaux objectifs de la durabilité consiste à garantir l'équité entre les générations et dans le temps, ou du moins l'absence d'inégalités profondes. Si la durabilité suppose d'éviter les inégalités au fil du temps, il est alors difficile de tolérer l'existence de formes extrêmes d'inégalités dans le présent[23]. Les objectifs de durabilité, d'équité et d'inclusion sont donc étroitement liés.

Dynamique des populations et inclusion sociale

41. Les scientifiques présentent souvent l'évolution des inégalités pendant la transition démographique sous la forme d'une courbe en U inversé[24]. Pendant les premières phases de la transition, les écarts entre les différentes catégories socioéconomiques en matière de fécondité ont tendance à augmenter, car la maîtrise de la fécondité est généralement adoptée en premier par les personnes appartenant aux groupes socioéconomiques les plus élevés, ce qui donne lieu à des disparités qui peuvent exacerber d'autres inégalités sociales et économiques. À mesure que les services de planification familiale deviennent plus largement disponibles et que tous les groupes de population y ont recours, les différences de comportement en matière de procréation tendent à s'atténuer, et l'écart entre les différents groupes socioéconomiques en matière de fécondité se réduit.

42. La transition démographique a également une incidence sur les inégalités en raison de l'augmentation de l'intensité du capital associée au vieillissement de la population. Dans la mesure où le patrimoine est généralement plus concentré que le capital humain, les revenus du patrimoine sont répartis de manière plus inégale que ceux du travail. Dans les pays développés, la forte accumulation de capital durant les décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, associée aux changements apportés au système fiscal, a entraîné une augmentation constante de la part des revenus provenant du patrimoine dans le revenu total des particuliers et des ménages depuis les années 1970, ainsi qu'une concentration croissante des revenus chez les personnes les mieux rémunérées. Ainsi, entre 1970 et 2010, la part du revenu total perçue par le décile de revenu supérieur est passée de 33 % à 47 % aux États-Unis et de 31 % à 37 % en Europe[25]. Le ralentissement de la croissance démographique et le vieillissement de la population ont renforcé ce phénomène[26]. Les inégalités économiques ont également augmenté dans d'autres pays riches et dans les pays en développement[27].

43. L'évolution des modèles d'inclusion sociale a des répercussions sur les tendances démographiques. Ainsi, l'élargissement de l'accès aux soins de santé, à l'éducation et aux pensions de retraite a contribué à la baisse des taux de mortalité et de fécondité dans de nombreux pays. Inversement, la baisse du taux de fécondité a

[23] Robert M. Solow, « Inter-generational equity, yes-but what about inequity today? », Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 1996.

[24] Frank-Borge Wietzke, « Poverty, inequality, and fertility: the contribution of demographic change to global poverty reduction », *Population and Development Review*, vol. 46, nº 1 (mars 2020).

[25] Thomas Piketty, *Capital in the Twenty-First Century* (Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 2014), p. 324, fig. 9.8.

[26] Joshua R. Goldstein and Ronald D. Lee, « How large are the effects of population aging on economic inequality? », *Vienna Yearbook of Population Research*, vol. 12 (2014).

[27] Voir www.un.org/en/un75/inequality-bridging-divide.

contribué à l'amélioration des conditions sanitaires, à l'élargissement de l'accès à l'éducation et à la réduction de la prévalence de la pauvreté (voir E/CN.9/2009/3).

44. Le manque d'inclusion continue toutefois de poser problème dans de nombreux pays, et l'accès aux services de base est encore très inégal. Plusieurs cibles des objectifs de développement durable préconisant une couverture plus large ou un accès universel aux services essentiels n'ont pas encore été atteintes et seront difficiles à atteindre d'ici à 2030 dans certains cas. Par exemple, la cible 3.7 (assurer l'accès de tous à des services de santé sexuelle et procréative) n'est pas en voie d'être atteinte dans de nombreux pays et régions, et il faudra redoubler d'efforts pour y parvenir d'ici à 2030. La stagnation ou le ralentissement des efforts dans ce domaine est susceptible de compromettre les progrès en matière d'égalité des genres et d'éducation ainsi que dans d'autres domaines.

Questions de genre, croissance inclusive et données inclusives

45. L'évaluation des inégalités est généralement fondée sur l'analyse et la comparaison entre les ménages. Or, à mesure que l'on accorde une plus grande attention aux inégalités de genre dans les programmes de développement mondiaux, il apparaît de plus en plus clairement que les outils d'évaluation du bien-être économique et des niveaux de pauvreté au niveau des ménages sont insuffisants. Les données statistiques nationales classiques ne tiennent pas compte de la valeur économique et sociale du travail non rémunéré, en particulier en ce qui concerne les travaux domestiques et les soins directs.

46. En dépit des difficultés inhérentes à l'exercice, des progrès ont été réalisés en matière de quantification du travail non rémunéré grâce à des initiatives menées récemment dans le domaine des statistiques sur le genre, telles que le Programme mondial de statistiques genrées mené par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, le projet Counting Women's Work[28] et les travaux du groupe consacré aux questions de genre à la Banque mondiale.

47. Selon les données actuellement disponibles, les femmes sont légèrement surreprésentées parmi les personnes vivant dans des ménages pauvres[29]. Les différences entre les genres semblent être les plus marquées pendant les premières années de la vie productive et reproductive, c'est-à-dire entre le début de la vingtaine et le milieu de la trentaine, période durant laquelle la probabilité que les femmes vivent dans des ménages pauvres est supérieure de deux points de pourcentage à celle des hommes. Cet écart s'explique en partie par le nombre élevé de femmes sans partenaire vivant avec des enfants, par opposition aux hommes sans partenaires, qui vivent pour la plupart sans enfant.

48. Les écarts entre les genres sont également bien documentés dans le domaine du bien-être non monétaire. Par exemple, dans de nombreux pays parmi les moins avancés, les femmes adultes ont moins de probabilité d'être alphabétisées que les hommes adultes, bien que cette situation évolue rapidement avec l'augmentation des taux de scolarisation des femmes dans les cohortes plus jeunes. En outre, dans certains pays, le taux de réussite scolaire moyen des filles est supérieur à celui des garçons. En moyenne, les femmes manquent davantage de temps que les hommes en raison de la double charge de travail rémunéré et non rémunéré qu'elles doivent assumer, et

[28] Voir www.countingwomenswork.org/about/who-we-are.

[29] Isis Gaddis, « Gender and age differences in poverty: measuring inequality within households », exposé fait à la réunion d'experts sur la population et le développement durable tenue en juillet 2021.

elles sont moins susceptibles de posséder des biens et d'autres éléments de patrimoine qui leur permettraient d'être indépendantes sur le plan financier.

49. La division habituelle du travail est une source importante d'inégalités entre les genres, les hommes effectuant davantage de tâches rémunérées et les femmes davantage de tâches non rémunérées, notamment des travaux domestiques et des soins directs. Selon les données recueillies dans le cadre du projet Counting Women's Work, portant sur 18 pays de différentes régions, la part du travail non rémunéré représente plus de la moitié du total des heures de travail dans certains pays, avec des proportions allant d'environ 30 % à 60 %[30]. La valeur globale du temps consacré au travail domestique non rémunéré, calculée sur la base d'un salaire du marché, représente entre 12 % et 55 % du PIB dans les pays visés par l'étude[31].

50. La répartition par âge du temps consacré au travail non rémunéré varie d'un pays à l'autre. Dans des pays comme le Bangladesh, l'Inde et le Mexique, la répartition par âge des heures de travail domestique par semaine atteint un même pic, qui concerne les femmes en âge de procréer (voir fig. V). Dans d'autres pays, tels que l'Allemagne et l'Espagne, la répartition par âge présente deux pics, correspondant à la concentration des activités domestiques sur deux périodes de la vie, à savoir la période de maternité et d'éducation des enfants et la période de prise en charge des conjoints âgés et des petits-enfants.

[30] Voir les résultats compilés dans le cadre du projet Counting Women's Work, disponibles à l'adresse www.countingwomenswork.org.

[31] La méthodologie novatrice appliquée dans le cadre du projet Counting Women's Work – la comptabilisation nationale des transferts de temps – repose sur des enquêtes sur le budget-temps et permet : a) de séparer les activités constituant un travail des autres activités quotidiennes ; b) de donner une valeur monétaire à ces autres activités ; c) de déterminer qui sont les bénéficiaires des biens et des services produits par cette main-d'œuvre.

Figure V
Volume des travaux domestiques non rémunérés et des soins directs, par âge et par sexe, dans certains pays (nombre d'heures moyen par semaine)

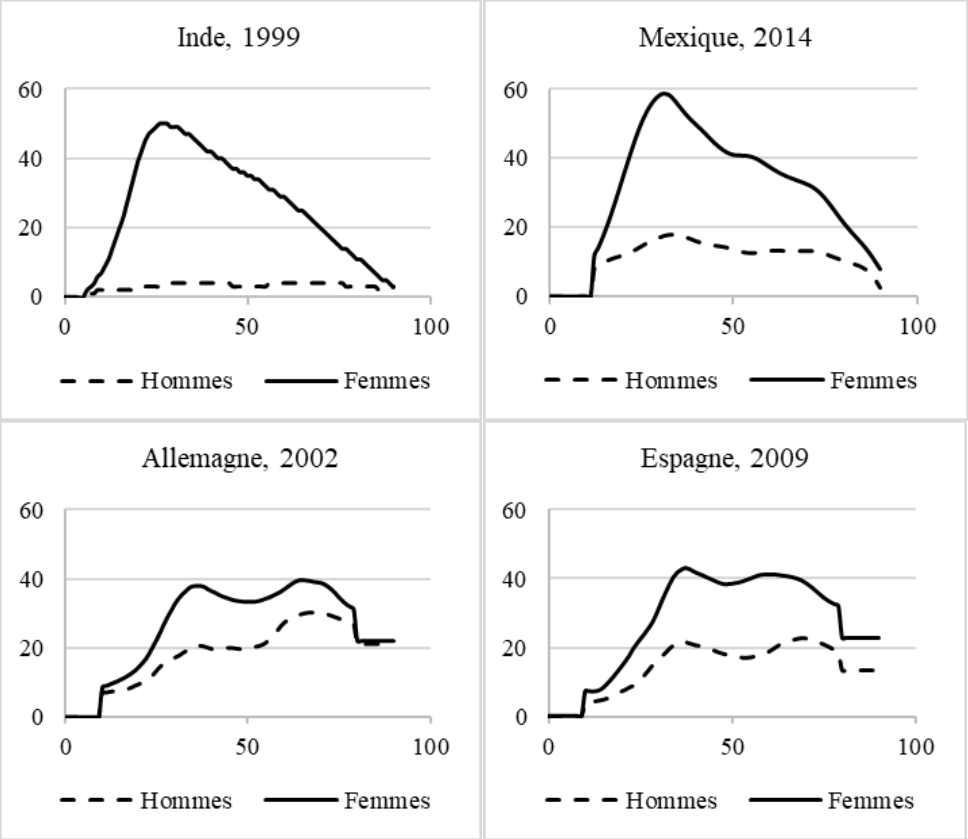

Source : www.countingwomenswork.org/data.

51. Les enfants sont ceux qui bénéficient le plus de cette situation, car ils consomment (reçoivent) en moyenne le plus grand volume de services domestiques non rémunérés par semaine dans les 18 pays. En revanche, le transfert net de temps (temps reçu moins temps donné) demeure négatif pour les personnes âgées, car celles-ci ont tendance à fournir davantage de services (temps) à d'autres personnes qu'elles n'en reçoivent jusqu'à un âge très avancé.

Inclusion sociale et pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)

52. Si la pandémie de COVID-19 a exacerbé divers types d'inégalités, les écarts de revenus et de richesse à l'échelle mondiale étaient déjà en hausse avant le début de la pandémie et atteignent actuellement des niveaux sans précédent[32]. Au début des années 2010, près de la moitié de la richesse mondiale était détenue par seulement 1 % de la population, et 7 personnes sur 10 vivaient dans des pays dans lesquels les inégalités économiques n'avaient cessé d'augmenter au cours des 30 années précédentes[33]. Selon l'indice de développement humain ajusté aux inégalités, qui

[32] PNUD, *Rapport sur le développement humain 2020 : La prochaine frontière – Le développement humain et l'Anthropocène* (New York, 2020).

[33] Oxfam, *Working for the Few: Political Capture and Economic Inequality*, Oxfam Briefing Paper, nº 178 (Oxford, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, 2014).

permet d'ajuster l'indice de développement humain en fonction du niveau d'inégalité dans un pays pour chaque indicateur de l'indice (espérance de vie, éducation et revenus), les niveaux de développement humain sont réduits en moyenne de 20 % au niveau mondial en raison des inégalités[34].

53. La diminution progressive de la pauvreté avant le début de la pandémie de COVID-19 a été interrompue par les crises multiples provoquées par la pandémie, qui a anéanti une grande partie des progrès réalisés au cours des dernières décennies. Plus de la moitié de la population mondiale est encore privée de protection sociale, en particulier dans les pays en développement où le secteur non structuré de l'économie occupe une place importante. Plus de 100 millions de personnes ont ainsi été plongées dans l'extrême pauvreté depuis le début de la pandémie, ce qui représente un anéantissement de plusieurs décennies de progrès. Il convient toutefois de préciser que l'objectif d'élimination de la pauvreté d'ici à 2030 n'était déjà pas sur la bonne voie avant le début de la pandémie, compte tenu de facteurs structurels plus vastes limitant les progrès dans ce domaine.

54. Outre les conséquences directes de la maladie en matière de mortalité, la pandémie a eu d'importantes répercussions sur l'état de santé de la population[35]. Les hôpitaux et les unités de soins ambulatoires ont dû annuler certains actes médicaux et certaines interventions chirurgicales afin de réduire la transmission du virus. La plupart de ces annulations ont entraîné une diminution de la prise en charge des maladies non transmissibles, ce qui a aggravé l'état de santé des personnes âgées en particulier, et provoqué une augmentation de la mortalité prématurée associée à ces maladies. En outre, de nombreuses personnes âgées ont souffert de troubles mentaux ou fait l'objet de négligence et de mauvais traitements du fait des mesures d'isolement et de distanciation physique qui ont été instaurées.

55. La pandémie de COVID-19 a pu aggraver les disparités fondées sur le genre à plusieurs égards. Les femmes représentent 70 % du personnel des secteurs sanitaire et social à l'échelle mondiale. En outre, étant donné que la plupart des tâches ménagères et des soins directs sont réalisés par des femmes, la fermeture des écoles pour prévenir la transmission du virus a augmenté la charge de travail pesant sur les femmes et limité leur accès aux débouchés économiques sur le marché du travail[36]. Selon des données issues de 40 pays (pour la plupart des pays en développement), les femmes présentaient une probabilité de huit points de pourcentage de plus que les hommes d'arrêter de travailler au cours de la phase initiale de la pandémie[37].

V. Population, changements climatiques et durabilité environnementale

56. Les dégâts causés à l'environnement résultent souvent de processus économiques visant à relever le niveau de vie de la population, en particulier lorsque l'ensemble des coûts sociaux et environnementaux, tels que les dégâts liés à la pollution, ne sont pas pris en compte dans les décisions économiques relatives à la production et à la consommation. L'accroissement de la population accentue en outre

[34] PNUD, *Rapport sur le développement humain, 2019 : Au-delà des revenus, des moyennes et du temps présent : les inégalités de développement humain au XXIe siècle* (New York, 2019).

[35] Medici, « Health sector challenges » (voir note de bas de page 9 ci-dessus).

[36] Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), « COVID-19 : Une optique sexospécifique – Protéger la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction, et promouvoir l'égalité des sexes », mars 2020.

[37] Maurice Kugler *et al*., *How Did the COVID-19 Crisis Affect Different Types of Workers in the Developing World?*, Jobs Working Paper, n° 60, (Washington, Banque mondiale, 2021).

cette pression sur l'environnement car elle fait augmenter la demande économique totale.

57. Compte tenu de la croissance continue de la population et de l'économie au cours des XXe et XXIe siècles, il semble de plus en plus évident que les activités humaines entraînent un réchauffement climatique, qui s'explique principalement par le fait que les combustibles fossiles, qui sont la principale source d'énergie du développement économique, font augmenter la concentration atmosphérique de gaz à effet de serre. Il existe une relation quasi-linéaire entre les émissions cumulées de dioxyde de carbone d'origine anthropique et le réchauffement de la planète qu'elles provoquent.

58. Dans son dernier rapport en date, intitulé « Changement climatique 2021 : les éléments scientifiques », le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a présenté les principaux changements climatiques qui se produisaient dans chaque région et dans l'ensemble du système climatique mondial. Le Groupe d'experts a affirmé que la communauté scientifique reconnaissait désormais sans conteste l'existence d'un changement climatique dû aux activités humaines. L'ampleur des changements récents n'a jamais été aussi grande sur plusieurs siècles ou millénaires, et nombre de ces changements seront irréversibles sur une même échelle de temps, en particulier ceux qui concernent les océans, les inlandsis et le niveau de la mer mondial. En 2019, la température moyenne de la Terre avait déjà augmenté d'environ 1,1 °C par rapport aux niveaux préindustriels, ce qui signifie que l'on se rapproche rapidement du seuil de 1,5 °C défini dans l'Accord de Paris de 2015.

59. Si la combustion de combustibles fossiles rejette du dioxyde de carbone dans l'atmosphère depuis des siècles, la plupart des émissions se sont produites depuis 1950, et ce sont les pays à revenu élevé et à revenu intermédiaire de la tranche supérieure qui en sont les principaux responsables. Ces deux groupes de pays, qui comptent pour la moitié de la population mondiale, étaient responsables de près de 85 % des émissions de CO_2 dans l'atmosphère en 2020. Les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, qui devraient connaître le plus fort accroissement démographique à venir, ont jusqu'à présent contribué de manière nettement moins importante à ces émissions, tant au total que par habitant.

60. Il existe également une forte corrélation entre le niveau de revenu et les émissions au sein d'un même pays, car le mode de vie des plus riches tend à être beaucoup plus énergivore que celui des moins fortunés. On estime ainsi que les 10 % les plus riches à l'échelle mondiale sont à l'origine de près de la moitié des émissions de CO_2 de la planète, et que les 1 % les plus riches sont à eux seuls responsables de plus d'émissions annuelles que la moitié de la population la plus pauvre.

61. Les changements climatiques sont susceptibles à la fois d'amplifier les risques existants et de faire peser de nouveaux risques sur les systèmes naturels et humains, notamment sur la santé, la sécurité alimentaire et la sécurité des conditions sociétales. Si toutes les régions du monde seront touchées par l'élévation du niveau de la mer et la hausse de la température des océans, ainsi que par la fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les canicules, les tempêtes violentes et les inondations, les effets négatifs du réchauffement de la planète seront répartis de manière inégale et risquent de frapper plus durement les personnes et les communautés défavorisées et les pays à faible revenu qui n'ont pas les ressources nécessaires pour s'adapter aux changements climatiques. Dans son rapport intitulé « Notre programme commun » (A/75/982), le Secrétaire général a proposé un ensemble de mesures de solidarité en faveur des pays en développement pour le financement de l'action climatique, ayant pour objectif de fournir 100 milliards de dollars par an, dont la moitié serait consacrée au renforcement de l'adaptation et de

la résilience ainsi qu'à des activités d'appui et de renforcement des capacités dans le domaine technique.

62. Dans le rapport susmentionné, le Groupe d'experts a affirmé que les activités humaines pouvaient encore influer sur l'évolution du climat si l'on réduisait rapidement les émissions de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre. Il a souligné qu'il était urgent d'agir pour atténuer les changements à venir et éviter les scénarios de dommages graves et irréversibles. Le risque de franchissement du seuil de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels est imminent. Comme l'a clairement expliqué le Groupe d'experts, nous devrions réduire considérablement nos émissions annuelles pour atteindre l'objectif d'une réduction de 45 % d'ici à 2030 et de zéro émission nette d'ici à 2050.

63. Dans le cadre des efforts visant à s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables et à réduire les effets néfastes de l'activité humaine sur l'environnement, il est important de reconnaître que les perspectives d'évolution de la population mondiale sont relativement limitées, surtout à court et à moyen terme. Il semble en effet très peu probable qu'au cours des 30 ou 40 prochaines années la croissance de la population mondiale connaisse un ralentissement nettement plus rapide que celui prévu par l'Organisation des Nations Unies.

64. Même si la croissance démographique mondiale continue de ralentir au cours des prochaines décennies, en 2050, la population mondiale devrait être entre 20 % et 30 % plus importante qu'en 2020. Dans ce contexte, l'étendue et la gravité des changements climatiques dépendra essentiellement de la portée et de l'efficacité des mesures adoptées pour faire en sorte que les émissions de dioxyde de carbone ne soient plus directement liées aux activités économiques, au moyen de l'amélioration de l'efficacité énergétique et de l'abandon des combustibles fossiles au profit de sources d'énergie à faible émission de carbone ou zéro carbone, telles que les énergies renouvelables, l'énergie nucléaire et les énergies fossiles ou la bioénergie associées au captage et au stockage du dioxyde de carbone.

65. Pour parvenir à la réalisation des objectifs de développement durable liés notamment à la pauvreté, à la faim, à la malnutrition, à la santé, à l'éducation, à l'égalité des genres et au travail décent, les économies des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure devront croître beaucoup plus rapidement que leur population dans les années à venir, ce qui signifie qu'elles devront augmenter considérablement leurs investissements dans les infrastructures et garantir l'accès à une énergie abordable et à des technologies modernes dans tous les secteurs. Les pays riches et la communauté internationale peuvent contribuer à faire en sorte que ces pays reçoivent l'assistance technique et financière nécessaire pour que leurs économies puissent se développer en utilisant des technologies qui réduisent au minimum les futures émissions de gaz à effet de serre.

VI. Conclusions et recommandations

66. **Alors que la population mondiale se rapproche des 8 milliards d'habitants, le rythme de la croissance démographique mondiale ne cesse de ralentir, et est passé de près de 1,5 % au début des années 1990 à moins de 1 % aujourd'hui. Si la population de la plupart des pays augmente, un nombre de pays limité mais croissant commence à connaître un déclin démographique.**

67. **Les projections démographiques peuvent aider les États à anticiper les évolutions démographiques futures et à se préparer à leurs conséquences. L'utilisation efficace de ces projections peut en effet faciliter la prise en compte de la démographie dans la planification du développement, comme le préconise**

le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. De la même manière, dans « Notre Programme commun », le Secrétaire général a souligné à quel point il était important de renforcer nos capacités d'analyse et d'appréciation de l'avenir et d'intégrer la réflexion à long terme dans toutes les grandes politiques et prises de décision.

68. **La baisse de la fécondité et le ralentissement de la croissance démographique entraînent un vieillissement de la population, qui peut accroître la pression budgétaire sur les finances publiques en fonction des choix effectués par les États concernant l'allocation des ressources aux différents groupes d'âge. La pression budgétaire liée au vieillissement de la population est manifeste depuis de nombreuses années dans les pays des régions les plus développées, qui connaissent de faibles niveaux de fécondité depuis plusieurs dizaines d'années et qui consacrent davantage de fonds par habitant aux personnes âgées qu'aux enfants. Cette pression commence à se faire ressentir également dans certains pays à revenu intermédiaire.**

69. **Dans de nombreux pays à revenu faible et intermédiaire, la couverture et l'adéquation de la protection sociale sont limitées. La promotion de l'épargne-retraite peut contribuer à améliorer l'indépendance financière des individus et à accroître l'accumulation de capital.**

70. **On ne pourra parvenir à un développement durable, qui s'inscrit dans une perspective à long terme et sur plusieurs générations, que si les États et la communauté internationale agissent rapidement pour relever les défis majeurs auxquels ils sont confrontés, parmi lesquels les inégalités économiques et l'exclusion sociale, les déséquilibres budgétaires et macroéconomiques, la dégradation de l'environnement et les changements climatiques.**

71. **La croissance démographique mondiale est en train de ralentir, et il est prévu qu'elle continue de baisser jusqu'en 2100. Les scénarios possibles d'évolution de la population mondiale sont relativement limités pour les 30 à 40 prochaines années. Par conséquent, au cours des prochaines décennies, les efforts déployés pour limiter la croissance auront une moindre incidence sur l'atténuation des risques liés aux changements climatiques que les changements éventuels de nos modes de production et de consommation. Néanmoins, les effets cumulés d'une croissance démographique plus lente pendant plusieurs décennies pourraient contribuer à atténuer l'ampleur des dégâts causés à l'environnement au cours de la seconde moitié du siècle en cours.**

72. **Les pays des régions les plus développées sont ceux qui ont historiquement le plus contribué aux émissions cumulées de gaz à effet de serre et, en vertu d'un consensus international, ils sont tenus de prendre l'initiative de les réduire. Leur taux de croissance de la population est désormais faible, voire nul. À l'inverse, les pays dont la population augmente rapidement tendent à avoir de faibles revenus et de faibles émissions.**

A. Prise en compte de la perspective générationnelle

73. **Les États et la communauté internationale sont invités à adopter de meilleures pratiques en matière d'utilisation des projections démographiques, économiques et climatiques à long terme afin d'orienter les efforts déployés pour bâtir des sociétés inclusives et durables.**

74. **Les États Membres et les autres parties prenantes sont invités à réfléchir à des mesures concrètes visant à assurer la prise en compte des intérêts des générations futures dans la prise de décision aux échelons national et mondial,**

par exemple en créant des comités pour l'avenir ou nommant des commissaires aux générations futures, dont le rôle est de conseiller les gouvernements et les organismes publics sur les effets que pourraient avoir leurs décisions sur les générations à venir, notamment dans la perspective d'une croissance économique soutenue et inclusive.

B. Croissance économique soutenue et viabilité budgétaire

75. **Les pays devraient donner la priorité au développement du capital humain de toute la population, notamment en élargissant l'accès à une éducation de qualité et à l'apprentissage tout au long de la vie et en tenant compte des exigences actuelles et futures en matière de compétences ainsi que des possibilités d'emploi.**

76. **Les États devraient promouvoir l'épargne-retraite en garantissant un accès universel à des investissements financiers sûrs, abordables et équitables sur le plan actuariel, et ce dès le début de la vie active, en s'efforçant d'améliorer la culture financière et d'encourager la constitution d'une épargne grâce à des mesures incitatives et à des options avantageuses de souscription à un plan d'épargne[38].**

77. **Les États envisageront peut-être de reculer l'âge de départ à la retraite de manière proportionnelle à l'allongement prévu de l'espérance de vie des personnes âgées afin de soutenir la viabilité budgétaire des régimes de retraite publics et l'équité entre les générations. Le cas échéant, les États sont encouragés à tenir compte des conséquences des disparités entre les groupes sociaux en matière d'espérance de vie et à étudier les moyens de faire en sorte que les modifications de l'âge légal de départ à la retraite ne viennent pas creuser les inégalités existantes.**

C. Croissance inclusive

78. **Les États devraient tenir compte des liens entre les variables démographiques et la pauvreté dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour mettre fin à l'extrême pauvreté. Ils pourraient par exemple tenir compte du fait que la réduction de la fécondité et de la mortalité maternelle et juvénile résultant d'un accès accru aux soins de santé sexuelle et reproductive, y compris aux services de planification familiale, contribue également à la réduction de la pauvreté et à la réalisation d'une croissance économique soutenue et inclusive.**

79. **Les États sont invités à prendre des mesures concrètes afin de favoriser la poursuite de la scolarisation des enfants, des adolescentes et des adolescents, d'éliminer les obstacles à la participation des femmes au marché du travail et à la prise de décision, de promouvoir une répartition plus équitable des tâches ménagères et des responsabilités familiales entre les femmes et les hommes, et de prendre en compte et valoriser les travaux domestiques et les soins directs non rémunérés lors de la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale.**

80. **Les États sont encouragés à élargir la couverture des socles de protection sociale, à prendre des mesures visant à élargir la protection sociale aux travailleuses et travailleurs du secteur non structuré de l'économie, à favoriser l'intégration progressive des entreprises et des emplois dans le secteur formel,**

[38] *World Population Ageing 2019: Highlights* (publication des Nations Unies, 2019).

y compris pour le secteur des services à la personne, et à mettre en place une architecture financière solide pour mobiliser des investissements en faveur du travail décent, de la protection sociale universelle et d'une transition vers des économies durables et équitables.

D. Changements climatiques et durabilité environnementale

81. **Les États devraient promouvoir l'adoption de modes de vie durables, notamment un régime alimentaire moins gourmand en ressources mais plus nutritif et l'utilisation des transports publics et d'appareils à haut rendement énergétique, afin de réduire l'empreinte carbone de la population.**

82. **Les pays à revenu élevé et les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, qui sont à l'origine de plus de 80 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde, ainsi que les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, qui sont les plus exposés aux effets des changements climatiques, doivent coopérer afin de renforcer l'action climatique dans le contexte du développement durable et des efforts d'élimination de la pauvreté. Les États doivent collaborer afin d'éviter les pires scénarios en matière de réchauffement de la planète et de changements climatiques, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées.**

83. **Les États sont priés d'accorder une attention prioritaire aux populations les plus vulnérables dans l'action menée face aux changements climatiques.**

E. S'appuyer sur des données probantes pour tenir compte de la population dans la planification et les programmes de développement

84. **Les États sont priés de soutenir la production, la diffusion et l'analyse de données économiques ventilées par âge, sexe, statut socioéconomique et autres caractéristiques pertinentes, lesquelles sont nécessaires pour faciliter l'évaluation du bien-être au-delà du PIB et pour éclairer l'élaboration de politiques de croissance économique soutenue et inclusive qui bénéficient à tous les groupes de population.**

85. **L'Organisation des Nations Unies doit continuer de soutenir la mise au point de méthodes analytiques fondées sur des données probantes pour évaluer l'ensemble des contributions des femmes à l'économie, y compris les travaux domestiques et les soins directs non rémunérés, et tenir compte de ces évaluations dans les discussions et recommandations relatives à la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et au partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national.**